

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

30.3.2006

0018/2006

DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Roger Helmer, Ashley Mote, James Hugh Allister et Anna Záborská

sur les droits des femmes en Arabie saoudite

Échéance: 30.6.2006

0018/2006

Déclaration écrite sur les droits des femmes en Arabie saoudite

Le Parlement européen,

– vu l'article 116 de son règlement,

- A. considérant que l'UE est soucieuse d'étendre et d'encourager les droits de la personne dans le monde,
- B. considérant que le Parlement européen a à cœur de défendre partout les droits de la femme,
- C. considérant que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et les conventions et déclarations qui ont suivi prescrivent l'égalité des droits pour les femmes et les hommes,
 - 1. est d'avis que l'interdiction faite aux femmes de conduire des voitures en Arabie saoudite constitue une discrimination évidente et une grave violation des droits des femmes;
 - 2. demande à la Commission de présenter une proposition visant à interdire aux hommes d'Arabie saoudite de conduire dans les États membres de l'UE jusqu'à ce que les femmes soient autorisées à conduire en Arabie saoudite;
 - 3. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, au Conseil, à la Commission et au gouvernement d'Arabie saoudite.